



ARRÊTÉ COLLECTIF

Relatif au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

La rectrice de l'académie,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°92-912 du 2 septembre 1992, modifiant le décret n°85.899 du 21 août 1985, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au BO spécial n°9 du 5 novembre 2020 ;

VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publiées le 8 février 2021 ;

VU le contingent académique de possibilités de promotion au choix par tableau d'avancement 2023 pour le grade de SAENES de classe exceptionnelle fixé à 17 ;

Arrête :

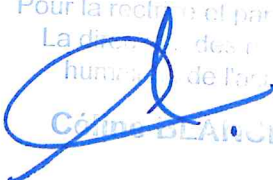
Article 1 : les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) de classe supérieure, dont les noms suivent sont inscrits, pour l'année 2023, sur le tableau d'avancement au grade de SAENES classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2023 par ordre alphabétique (17 possibilités).

NOM Prénom	Affectation
BARDE Rachel	Rectorat de Grenoble 38
BLANES Hervé	Université Grenoble Alpes Saint-Martin-d'Hères 38
BONNEVIE Françoise	Collège Pierre Grange Albertville 73
CHAPPEL Murielle	Lycée de l'Albanais Rumilly 74
CHIROUZE Catherine	Grenoble Institut National Polytechnique Grenoble 38
COSI Corinne	DSDEN de l'Isère Grenoble 38
FAURIE Dominique	Collège Le Chamandier Gières 38
FAVARO Christine	Lycée Roger Deschaux Sassenage 38
GARCIA Claire	Rectorat de Grenoble 38
JACQUOT Nathalie	Collège Anne Franck La Verpillère 38
LOISEL Marie-Alice	GRETA Ella Fitzgérald Bourgoin-Jallieu 38
MAZET-ROUX Sylvie	Université Grenoble Alpes Saint-Martin-d'Hères 38
MONGELLI Marie-Thérèse	Rectorat de Grenoble 38
NICOLLIN Sylvie	Collège les Balmettes Annecy 74
OCHIN Marie-Josée	IEN ASH Valence 26
TROUCHE Bruno	Lycée Jean Prévost Villard-de-Lans 38
VERTOT Gaëtane	Université Savoie Mont Blanc Chambéry 73

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble, le 6 novembre 2023

La Rectrice,

Pour la rectrice et par délégation
La directrice des ressources
humaines de l'académie
Hélène INSEL

CÉLINE BLANCHARD